

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 3 JUILLET 2025.

*-Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mmes LAURA OLIVIER, Gaëlle SOURDEVAL et Mr Philippe DUVAL (excusés).*

*-Secrétaire de la séance : -Mme Freddy BECLIN.*

**1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Lundi 26 Mai 2025 et approbation par le Conseil Municipal, Mr le Maire apporte quelques précisions :**

a. La Sté RP Global commence à contacter les propriétaires des parcelles concernées par l'éventuel projet éolien.

b. 12 tonnes d'enrobé à chaud ont été utilisés pour les réparations de voirie sur les rues du Val d'ACQUIN et d'AFFRINGUES.

c. Un second remboursement de 70 000€ a été effectué sur le prêt/relais des travaux de l'école.

d. En association avec le Comité des Fêtes et l'Association Sportive, une animation avec des Danseuses brésiliennes et musiciens a été trouvée pour la fête communale.

**2) L'ordre du jour est relu :**

**a) Tarif du repas à la cantine scolaire :**

Mr le Maire informe l'assemblée que la municipalité de COULOMBY souhaite fixer le tarif du repas à la cantine scolaire à 3.70€ à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2025.

**Après délibération, et considérant qu'à Seninghem, les élèves sont des maternelles, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer le tarif du repas à la cantine scolaire à 3.60€.**

**b) Règlement et Tarif de la Garderie :**

Mr Le Maire propose de revoir le règlement de la garderie périscolaire. Il arrive assez souvent que des parents récupèrent leurs enfants après 19h ou que des enfants arrivent sans être inscrits. Une majoration des tarifs est à mettre en place.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer une majoration de 5€ par quart d'heure, en cas de retard le soir après 19h, et de 1€ l'heure si l'inscription n'a pas été faite ou si l'enfant inscrit n'est pas présent.** Par ailleurs, les paiements doivent se faire par chèque à l'ordre du trésor public. **Discipline et respect** envers le personnel sont exigés. Le règlement sera à signer par les parents concernés.

**c) Rémunération des Animateurs de l'Accueil de Loisirs :**

Mr le Maire rappelle qu'il faut fixer la rémunération des animateurs qui participent à l'accueil de loisirs du 7 Juillet au 1<sup>er</sup> Août 2025.

Après délibération, l'assemblée décide **de reconduire les tarifs de rémunération fixés en 2024.** Les trois animateurs qui seront présents à OLHAIN les 12 et 13 Juillet pour surveiller les installations du camping des grands, percevront une **indemnité supplémentaire de 60€ par jour.**

**d) Travaux de Voirie en Investissement :**

Mr le Maire présente les devis reçus par les entreprises RAMERY,ATA, et DUCROCQ TP pour les travaux d'Accès à la zone à urbaniser et rue Hamet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide **d'attribuer les travaux d'accès à la zone à urbaniser à l'entreprise DUCROCQ TP pour un montant total de 58 107.60€ T T C .** La 1<sup>ere</sup> phase sera réalisée dès que possible (38 500 € TTC ). La seconde phase serait réalisée en 2026 après création du lotissement.

Concernant la rue Hamet, il faudra se limiter pour **ne pas dépasser le montant total inscrit au BP 2025 en voirie, à savoir 63 175 € T T C .**

**e) Aménagement d'un jardin pédagogique à l'école :**

Il a été décidé de créer un jardin pédagogique avec ateliers le long de l'année scolaire à l'école maternelle pour un coût total TTC de 7 931 €.

Le Conseil Départemental a accepté de soutenir ce projet. Mr le Maire va rencontrer également, le 22 Juillet un responsable des **financements « Leader »** de façon à **bénéficier d'un total d'aides à hauteur de 80%**.

Par ailleurs, **une candidature a été déposée aux trophées 2025 de la réserve de biosphère.**

**f) Repas des Aînés :**

Après échange avec la responsable de Chantauvent à LEDINGHEN, **le repas des Aînés s'y fera le Samedi 20 Septembre à 12h30 avec Isabelle en animation musicale.** Il est décidé de proposer aux participants **un transport en autocar.** Le menu est présenté au Conseil municipal.

**g) Questions diverses :**

1. Le Conseil Municipal accepte de reconduire la **convention Territoriale Globale avec la CAF et la MSA** . Celle-ci permet d'obtenir un soutien financier pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.
2. Devant le coût des appareils, la nécessité d'une arrivée électrique, et l'absence de lieux publics, il est décidé **de ne pas installer de défibrillateur dans les hameaux.**
3. Une réparation de la **rue des Grands Bois** est évoquée. La zone à traiter sera vue prochainement.
4. Des **panneaux « Watterdal » et « vitesse limitée à 50 »** seront posés au-delà du N° 72 rue des Grands Bois.
5. Un **état des lieux de la voirie et du parking, rue Thiau** sera établi avec les constructeurs des habitations, avant le début des travaux.

Le Maire, C TELLIER.